



St Cyr l'Ecole, le 23 février 2005

Porte de Saint-Cyr - RD 10  
78210 SAINT-CYR L'ECOLE  
[cfdtinra@versailles.inra.fr](mailto:cfdtinra@versailles.inra.fr)  
[www.cfdtinra.net](http://www.cfdtinra.net)  
[www.inra.fr/intranet-cfdt](http://www.inra.fr/intranet-cfdt)  
☎ 01 39 53 76 55

## Ingénieurs, Techniciens et Administratifs, pourquoi choisir des délégués CFDT pour vous représenter en CAP ?

Les CAPN d'ITA sont les principales instances de l'INRA où toutes les catégories de personnel sont représentées et défendues.

Les délégués du personnel, au sein de ces instances ont un droit de proposition reconnu, c'est le lieu de confrontation des différents critères entre l'Administration et les élus du personnel.

Les délégués présentés par la Cfdt élaborent leurs propositions pour les avancements en s'appuyant sur des critères d'ancienneté à l'INRA et dans le corps. Ils ont donc un rôle de modérateur au regard des propositions des Directeurs d'Unité qui s'appuient essentiellement sur des critères de mérite mal définis et avec souvent des approches qui diffèrent, selon les responsables.

### Avancements : des modalités de travail qui assurent une gestion et un déroulement de carrière équitable

- **Choisir des modalités de travail reposant sur des critères d'ancienneté** : ceux-ci permettent en effet d'assurer une certaine fluidité notamment dans les passages de grades (les plus anciens libèrent leur place au fur et à mesure, un turn over s'instaure et favorise un déroulement minimum à l'ensemble des agents de l'Institut). C'est une base de travail importante qui nous permet aussi de détecter des retards anormaux de carrière et d'en chercher les causes. La voie de promotion des CAP doit donc assurer des déroulements de carrières minimum pour tous les agents qui remplissent correctement leurs fonctions. En effet, la procédure des concours permet -en principe- de progresser selon une autre logique.

La prise en compte de l'ancienneté INRA associée à celle de l'ancienneté dans le corps permet une meilleure prise en compte des agents anciens à l'INRA qui ont pour certains bénéficiés d'un changement de corps tardif.

Il ne s'agit aucunement d'opposer « vieux et jeunes » mais d'essayer avec un minimum de possibilité de permettre à chacun d'avancer.

Quelques exemples des taux de pression auxquels nous avons été confrontés pour les promotions de corps et de grade en 2004 (sachant également qu'un nombre important d'agents est bloqué depuis de nombreuses années au dernier échelon de leur grade).

- Corps : IE en IR : 1/96 – AI en IE : 1/33 – TR-SAR en AI : 1/61 – AJT-AJA en TR : 1/12 – AGT en AJT : 1/5  
- Grade : IR2 en IR1 : 1/16 – E2 en IE1 : 1/14 – TRN en TRS : 1/10 – AJT en AJTP : 1/10.

- **S'appuyer sur les éléments de l'entretien d'évaluation** : ces informations mises à disposition des délégués viennent également éclairer le travail de nos délégués.

De plus, nous insistons régulièrement auprès de l'Administration pour que les propositions et l'appréciation des agents se fassent en fonction des compétences de chaque agent et non en fonction des possibilités de promotion.

*La situation justifie donc pleinement notre principale revendication : l'augmentation des possibilités de promotion pour répondre à cette situation de blocage.*

- **Pourquoi être attachés au respect des rôles des différents niveaux d'intervention :**
  - CAPL (Catégories B et C : AGT, AJT, TR) pour la préparation des propositions (avancements et mobilité) et le suivi des agents en raison de la proximité agents/ délégués,
  - CCDD (Catégorie A : AI, IE, IR) pour la préparation des propositions d'avancements et le suivi des agents en raison de la connaissance des secteurs scientifiques,
  - CAPN pour l'harmonisation et l'équité : **pour permettre aux agents d'un même corps quelque soit leur secteur d'activité et leur implantation géographique d'avoir un déroulement de carrière comparable.**

## Suivi : Soutien et conseil à tous les agents tout au long de leur activité professionnelle

Un autre **aspect important** du rôle des délégués élus en CAP : le **suivi individuel** des agents. Ce rôle leur est dévolu par les textes statutaires. Les délégués en CAPN, avec l'appui des délégués en CAPL pour les catégories B et C sont à votre écoute. Ils peuvent vous **orienter**, vous **conseiller** dans vos démarches, trouver des solutions pour régler certaines difficultés liées par exemple à votre période de stage. Ils assurent aussi votre **défense** en cas de refus de titularisation et de problèmes d'ordre disciplinaire.

*S'adresser à son délégué du personnel est un acte « administratif » normal.*

## Perspectives professionnelles : offrir à chacun une évolution professionnelle

**Formation Permanente et Conseil en Orientation** : pour permettre à chacun de construire un **projet professionnel** et **valoriser des compétences** acquises, un large débat doit s'instaurer dans les Unités, au sein des Conseils de Service. Il doit amener à définir la place de chacun dans le travail de l'Unité. Le réseau actuel de Conseil en Orientation reste à développer et son rôle doit être précisé.

**Métiers d'Appui à la Recherche** (indissociables à la bonne réalisation du travail de recherche) : pour une réelle **reconnaissance** de ces métiers, pour la prise en compte de la transformation des métiers, pour améliorer les conditions de travail, pour disposer d'outils adaptés et de procédures claires, il est important de tenir compte de l'avis des vrais professionnels de terrain. Nous demandons la **création d'une structure de représentation des personnels** de ces Unités à l'image des Conseils de Gestion de Département.

**Métiers peu valorisés** (indispensables au travail de recherche) : pour une réelle **reconnaissance** des agents qui effectuent des tâches jugées peu valorisantes, de plus souvent pénibles physiquement. Nous demandons également le droit à un parcours professionnel diversifié.

*L'INRA affiche une politique de gestion des ressources humaines. Avec quels moyens ? Avec quelle réelle volonté de mise en œuvre à tous les échelons de l'Institut ?*

## Vie collective à l'INRA : les revendications portées par la CFDT dans les différentes instances de consultation

C'est par les suffrages obtenus aux élections aux CAPN que vous donnez la possibilité à la CFDT de présenter ses revendications dans les instances qui traitent de la vie à l'INRA et de son fonctionnement : Comité Technique Paritaire, Comité Central Hygiène et Sécurité, Commission Nationale Formation Permanente, Commission Nationale Action Sociale et leur déclinaison locale.

**Restructurations** : après plusieurs interventions répétées auprès de la Direction de l'INRA concernant différents dossiers (unités du Mans, de St Christol-les-Alès), nous avons, lors du Comité Technique Paritaire du 13 janvier 2005, obtenu le principe de la **mise en place d'un groupe de travail**.

**Concours Internes de Promotion sur Place** : afin de clarifier la procédure, définir les rôles des différents niveaux, obtenir des formations équitables (agents et jury), nous avons réclamé en Comité Technique Paritaire la réalisation d'un **bilan associant administration, candidats, jurys, représentants du personnel**, pour faire le point et améliorer le fonctionnement de ces concours.

**Mobilité** : nous réclamons une meilleure **offre aux agents**, la réduction de la durée de vacances des postes, la restauration du principe **des vœux de mobilité**. L'efficacité de la dernière campagne de mobilité (au titre des années 2005/2006) au regard de ces objectifs, reste à démontrer. Un travail important est donc à poursuivre.

**Handicap** : Une procédure se met en place pour de meilleures conditions de **recrutements** et de **suivi** des agents.

**Emploi précaire** : une procédure le bilan de résorption de l'emploi précaire à l'INRA est assez maigre. **18 postes sont restés non pourvus** et sont perdus pour l'INRA. Le **recours aux CDD ne fait que s'amplifier**. Pour en finir avec la précarité, nous revendiquons un plan pluriannuel d'emploi à tous les niveaux de qualification.

*La CFDT continuera à s'investir pour faire avancer ces différents dossiers*

## En votant pour les candidats présentés par la CFDT-INRA

- vous rappelez et confirmez le rôle important de vos instances paritaires, où les avis des personnels sont écoutés et pour qu'ils soient mieux pris en compte,
- vous donnez encore plus de poids à la CFDT pour vous représenter avec force et souci d'équité dans toutes les instances de concertation de l'INRA.